

Le Tribunal Suprême de Justice certifie la constitutionnalité du décret d'urgence émis par le président vénézuélien



Caracas, 21 janvier, (RHC-PL).-Le Tribunal Suprême de Justice a relevé que le décret d'urgence émis par le président vénézuélien, Nicolás Maduro, visant à mettre fin à la détérioration de l'économie dans le pays sud-américain est conforme au principe de constitutionnalité.

L'organe judiciaire a qualifié de nécessaire l'initiative de Nicolas Maduro pour que l'État prenne entre ses mains la protection de citoyens et la sécurité nationale en matière de finances.

Le communiqué du Tribunal Suprême de Justice a signalé que le décret ne viole aucun des droits fondamentaux stipulés dans la Constitution et respecte les traités internationaux signés par le Venezuela.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/81908-le-tribunal-supreme-de-justice-certifie-la-constitutionnalite-du-decret-durgence-emis-par-le-president-venezuelien>



Radio Habana Cuba